



Comment enlever la garde aux pere

Par **loulous78**, le **29/10/2009** à **18:50**

Bonjour, rn rn je vous envoie ce message car j'arrive a ce jour dans une impasse; rn j'ai 3 enfants divorcés garde 1wkend/2 +moitié des vacances pour le pere rn moi mon soucis cest que le pere les prends quand sa l'arrange il ne respecte rien du tout il me prends que mes deux derniers depuis juin, il fait le wkend du bourrage de cranes aux devoirs du matin au soir et quand ma grande etait encore la bas il metait des couches a mes 2 filles (13 ans et 7 ans) la depuis la rentree il ne veut plus les cartables . rn moi je nai qu'une seule envie cest de lui retirer la garde completement car ce nest pas une vie pour les enfants .ils ne samusent pas du tout. pdt les grandes vacances il me les prends qu 1 ou 2 semaine et la encore il essaie de tirer les vers du nez a ma derniere pour savoir ce qui se passent ici pour ensuite me le reprocher . mon gars (11ans et demi) ma dit dernièrement que depuis que sa soeur netant plus la ils samusaient (console). le probleme il a deja dit a mon fils que plutart il serait ramasseur de crotte si il ne travaillait pas a lecole .pour ce qui est des wkend mes 2 enfants dorment chez les parents a sa nana .il fait passer ces priorites avant ses 3 enfants.des qu'ils rentrent de chez leur pere le dimanche soir les enfants sont agressifs. rn que puis je faire ? car on ma deja dit que je ne pouvais pas lui retirer car ce netait pas une affaire grave . mais la moi j'en ai marre de ces preferences et de ses gamineries .il faut tjrs que je sois a sa disposition rn en vous remerciant d'avance . rn mme schmidt

Par **ASSISTANTE SOCIALE**, le **09/11/2009** à **07:41**

Bonjour Madame, rn Tout d'abord si ce que vous dites est juste, c'est grave ! rn Ne laissez pas cela en l'état allez voir une collègue assistante sociale pour parler de la situation. rn Ou écrivez directement au Procureur de la république pour faire part de mauvais traitement à enfant !: ce que je vois carences éducatives et/ou affectives rn Les soucis nécessiteraient d'être évalués

par un enquêteur social du tribunal dont vous dépendez. Demandez une enquête sociale pour vérifier les conditions d'accueil chez le père lorsqu'ils sont accueillis en vacances.

Enfin, deux solutions pourraient vous être proposées la première une enquête d'évaluation ou bien une AEMO Action Educative en Milieu Ouvert, afin d'aider le père s'il y est favorable et vraiment collaborateur à un accompagnement éducatif des enfants quand ils sont chez lui mais aussi chez vous, si cela est jugé nécessaire.

N'hésitez pas à prendre conseil aussi auprès d'un avocat, spécialisé en droit des personnes.

F.A